VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public <u>modifié</u> est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **<u>le lundi 17 août 2026</u>** à 19 h dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle, décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

<u>NATURE ET EFFET DES DEMANDES</u>

<u>65 chemin du Golf (lot 2 232 295)</u>

Permettre, pour le 65 chemin du Golf, la reconstruction d'une résidence à la suite d'un sinistre à une distance de 3,27 mètres de la ligne avant de lot et à 1,57 mètre de la ligne arrière de lot alors que l'article 525 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge avant minimale de 6 mètres et que l'article 136 du même règlement exige une marge arrière réduite de 6,4 mètres.

Le tout tel que montré au projet d'implantation projeté préparé par Adam Masson-Godon en date du 11 juin 2026, 10625 de ses minutes.

<u>1695, rue de la Seigneurie</u>

Permettre, pour le 1695 rue de la Seigneurie, que la piscine creusée ne soit pas entourée d'une clôture de manière à former une enceinte et en protéger l'accès alors que l'article 352 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'exige.

<u>2270, rue des Arlequins</u>

Permettre, pour le 2270 rue des Arlequins, qu'une piscine creusée, qu'une remise et qu'une thermopompe soient implantées en cour avant alors que les articles 329 et 352 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* interdit ces constructions et équipements accessoires en cour avant.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 19 juin 2026, 10 552 de ses minutes.

<u>Lot 6 542 530 (lots projetés 6 644 430, 6 644 431, 6 644 433 à 6 6 44 438) rue Artémise</u>

Permettre, pour le lot 6 542 530 (lots projetés 6 644 430, 6 644 431, 6 644 433 à 6 6 44 438) du cadastre du Québec, que 2 remises attenantes se retrouvent en cour avant alors que l'article 329 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit.

Le tout tel que montré aux plans de construction signés et scellés par Kim Pariseau A5062 et Marc-Olivier Champagne-Thomas A 6434 en date du 2 décembre 2024, dossier 240201.

<u>2078, rue du Portail</u>

Permettre, pour le 2078 rue du Portail, que l'espace libre entre le niveau du sol et le niveau de l'étage sous la véranda soit utilisé pour l'entreposage de matériel domestique alors que l'article 156 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* limite l'entreposage entre l'espace libre entre le niveau du sol et le niveau du rez-de-chaussée.

<u>1395, rue Saint-Joseph</u>

Permettre, pour le 1395 rue Saint-Joseph, que la hauteur d'une enseigne sur poteau soit de 3,96 mètres alors que l'article 306 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* limite la hauteur à 2,5 mètres<u>, que la superficie soit de 2,81 mètres alors que le même article du même règlement limite la superficie à 2 mètres carrés</u> et considérer les 2 faces de l'enseigne comme étant une seule enseigne malgré que la distance entre les 2 soit supérieure à 30 centimètres alors que l'article 275 du même règlement limite la distance entre 2 faces à 30 centimètres pour une enseigne, afin de régulariser une structure d'enseigne existante.

2610, rue de la Carriole

Permettre, pour 2610 rue de la Carriole, qu'un garage détaché comporte 2 étages alors que l'article 314 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* ne permet qu'un seul étage pour un bâtiment accessoire, afin de régulariser un bâtiment existant.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@vdsa.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 29 juillet 2026

Audrey Senécal

Me Audrey Senécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques